



PRÉFET DE L'ALLIER

Le Préfet

Circulaire n°

140/15

Moulins, le 1<sup>er</sup> juillet 2015

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires  
du département de l'Allier  
En communication à Messieurs les sous-préfets  
de Montluçon et Vichy

Objet : Commémoration de la fête nationale du 14 juillet

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'occasion de la commémoration de la fête nationale du 14 juillet, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises le mardi 14 juillet 2015.

Je vous remercie également de bien vouloir veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.



Arnaud COCHET